

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JANVILLE**

DATE DE LA CONVOCATION

14.01.25

DATE D'AFFICHAGE

14.01.25

NOMBRE DE CONSEILLERS**EN EXERCICES**

13

PRESENTS

10

VOTANTS

11

OBJETS

**Centre de
Supervision
Intercommunal
(CSI)
Avenant à la
convention
d'adhésion
Adhésion des
communes
d'Armancourt,
Béthisy-Saint-
Pierre, Bienville,
Janville,
Jonquières et
Saint Sauveur**

L'an Deux Mille-vingt-quatre à **18 heures 30** Le Vingt-et-un du mois de janvier
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
à la Mairie de Janville, sous la Présidence de : M Philippe BOUCHER, Maire.

MM. : Boucher, Durand, Guyard, Bouabdallah, Bougon, Piron

Mmes Barriot, Quesada, Rousselet, Lemoine

Formants la totalité des membres en exercice Pouvoir : Mme Hallen à M. Durand

Absents excusés : M. Gauthier, Duroyaume

élu Secrétaire : Mme Barriot

Rapporteur : M. Piron

Les communes ayant adhéré au Centre de Supervision Intercommunal (CSI) sont à ce jour
les suivantes :

- Choisy-au-Bac,
- Clairoix,
- Compiègne,
- Jaux,
- Lachelle,
- La Croix-Saint-Ouen,
- Margny-lès-Compiègne,
- Saint-Jean-aux-Bois.

Six communes de l'ARC (Armancourt, Béthisy-Saint-Pierre, Bienville, Janville, Jonquières,
Saint-Sauveur) ont souhaité rejoindre ce service mutualisé au 1er juillet 2024.

Ces adhésions font évoluer la répartition des charges entre les adhérents. Il est donc
nécessaire de modifier l'article 3 de la convention initiale par avenant.

Au 1er janvier 2025, selon le montant des charges et le nombre de caméras installées
estimé, la simulation de refacturation du second semestre 2024 serait la suivante :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS POPULATION MUNICIPALE (INSEE JANVIER)	NOMBRE DE CAMERAS ESTIME (VOIE PUBLIQUE)	VENTILATION ESTIME %	COUT SEMESTRIEL ESTIME
ARMANCOURT	535	9	0,32 %	1 617,04€
ADHESION DES				
BETHISY-SAINT-PIERRE	3 135	29	2,40 %	12 217,54€
BIENVILLE	4 53	12	0,31 %	1 569,89€
CHOISY-AU-BAC	3 322	20	2,06 %	10 487,75€
CLAIROIX	2 232	45	2,10 %	10 683,13€
COMPIEGNE	40 394	123	20,49	104 235,50€
JANVILLE	641	13	0,40 %	2 039,02€
JAUX	2 264	18	1,38 %	7 035,65€
JONQUIERES	596	9	0,34 %	1 754,39€
LACHELLE	793	9	0,43 %	2 197,95€
LA CROIX-SAINT-OUEN	4 978	58	4,35 %	22 138,45€
MARGNY-LES-	8 716	26	4,28 %	21 767,99€
SAINT-JEAN-AUX-BOIS	332	8	0,22 %	1 114,14€
SAINT-SAUVEUR	1 743	8	0,91 %	4 611,26€

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JANVILLE**

DATE DE LA CONVOCATION

14.01.25

DATE D’AFFICHAGE

14.01.25

NOMBRE DE CONSEILLERS**EN EXERCICES** 13**PRESENTS** 10**VOTANTS** 11**OBJETS**

**Centre de
Supervision
Intercommunal
(CSI)
Avenant à la
convention
d’adhésion
Adhésion des
communes
d’Armancourt,
Béthisy-Saint-
Pierre, Bienville,
Janville,
Jonquières et
Saint Sauveur**

L’an Deux Mille-vingt-quatre à **18 heures 30** Le Vingt-et-un du mois de janvier
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
à la Mairie de Janville, sous la Présidence de : M Philippe BOUCHER, Maire.
MM. : Boucher, Durand, Guyard, Bouabdallah, Bougon, Piron
Mmes Barriot, Quesada, Rousselet, Lemoine
Formants la totalité des membres en exercice Pouvoir : Mme Hallen à M. Durand
Absents excusés : M. Gauthier, Duroyaume
élu Secrétaire : Mme Barriot Rapporteur : M. Piron

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Jérôme PIRON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 20 novembre 2014 portant sur la création du CSI,

Vu la délibération du 15 décembre 2021 renouvelant la convention initiale pour une
durée de cinq ans à partir du 1er janvier 2022, annexée à la présente délibération,Vu le souhait des communes d’Armancourt, Béthisy-Saint-Pierre, Bienville, Janville,
Jonquières et Saint-Sauveur d’adhérer au CSI,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE l’adhésion de la commune de Janville au CSI,**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants à la
convention d’adhésion au CSI entre l’ARC et ses communes membres,**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l’ensemble des actes
afférents à la convention d’adhésion au CSI et ses avenants.

Fait les jours, mois et ans susdits

Le Maire



Philippe BOUCHER